

RÉSUMÉ

Extrait de :

Salvatore Signorelli, « L'UE et les opinions publiques : je t'aime, moi non plus ? », *Études et Rapports* n° 93,
Notre Europe – Institut Jacques Delors, novembre 2012.

Cette étude analyse la façon dont les institutions communautaires « entrent en relation » avec l'opinion publique mesurée à l'échelle européenne. L'idée n'est pas de s'interroger sur l'existence d'une opinion publique européenne¹ – vaste débat qui demeure ouvert et qui probablement le demeurera jusqu'à ce que des acteurs aient « intérêt » à la faire exister en la faisant « parler » pour s'en réclamer² – mais plutôt de faire un compte rendu de ce que les institutions communautaires font, et pourquoi elles le font, à savoir des enquêtes d'opinion transnationales, à l'échelle des 27 pays qui composent aujourd'hui l'UE.

Dans ce contexte, notre étude s'articule autour de :

1. l'analyse des instruments d'enquête de l'opinion publique européenne à disposition des institutions communautaires et de leur fonctionnement ;

1. Sur l'argument voir : Pierre Bourdieu, « L'opinion publique n'existe pas » [1973], in *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit, 1980, pp. 222-235; Philippe Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Éditions du Minuit, 1990; Jürgen Habermas, *L'espace public*, Paris, Éditions Payot et Rivages, 1990; Dominique Reynié, *La fracture occidentale. Naissance d'une opinion européenne*, Paris, La Table-ronde, 2004 et « L'idée d'une « opinion européenne » », in *Raisons politiques*, Presses de Sciences Po, 2005/3 - n° 19, pp. 99-117; Jean-Baptiste Legavre, « L'opinion publique européenne », in Yves Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes*, Paris, Economica, 2005, pp. 491-494; Andy Smith, « L'espace public européen » : une vue (trop) aérienne », in *Critique internationale*, n° 2 – hiver 1999, pp. 169-181; Philippe Aldrin, « L'Union européenne face à l'opinion. Constructions et usages politiques de l'opinion comme problème communautaire », in *Savoir/Agir*, 7/2009, pp. 13-23.
2. Jean-Baptiste Legavre, *op. cit.*, p. 493. Il existe un consensus seulement autour de l'idée que l'opinion publique, comme figure conceptuelle, est consubstantielle à la démocratie. Pour le reste : « parler avec précision de l'opinion publique est une tâche qui n'est pas sans ressemblance avec celle qui consiste à en venir aux prises avec le Saint-Esprit ». Vladimir O. Key, *Public Opinion and American Democracy*, Alfred A. Knopf, New York, 1961, p. 7. Cité par Mathieu Brugidou, *L'opinion et ses publics. Une approche pragmatiste de l'opinion publique*, Les Presses de Sciences Po, 2008, p. 16. Dès la première page de l'introduction de son célèbre ouvrage sur « l'espace public », Jürgen Habermas affirme l'impossibilité pour les disciplines scientifiques (en premier lieu le droit, la politique et la sociologie) de substituer à la catégorie traditionnelle « d'opinion publique » une définition précises. Car « Des opinions non publiques prolifèrent, tandis que « l' »opinion publique (au singulier) reste une fiction ». Toutefois, et cette étude partage la même considération, « il ne faut pas renoncer au concept d'opinion publique au sens où il constitue un paradigme, puisque la réalité constitutionnelle de l'Etat-social doit être comprise comme le processus au cours duquel une sphère publique politique se réalise [...]. C'est dans la perspective de cette évolution socio-politique qu'il faut donc forger les critères permettant d'apprécier les opinions d'un point de vue empirique, et d'évaluer leur caractère plus ou moins public ». Jürgen Habermas, *op. cit.*, p. 255.

2. l'étude du rôle joué par les diverses institutions communautaires dans la définition et l'orientation des instruments d'investigation de l'opinion publique dans l'UE (majoritairement l'Eurobaromètre - EB) et leur façon de lire les résultats qui en ressortent;
3. la compréhension des enjeux politiques qui y sont liés dans la mesure de nos possibilités, étant donné l'imperméabilité du pouvoir, ou mieux, la difficulté à combler la distance qui nous sépare des hautes sphères de décision.

Elle permet de tirer les principales conclusions suivantes :

- 1. L'évolution politique et institutionnelle de l'UE a créé un contexte décisionnel inédit dans lequel la parole du public analysée dans les sondages d'opinion n'est pas un simple instrument d'information, mais une source de légitimité.**
- 2. Bien que l'analyse de l'opinion publique par les acteurs communautaires puisse être inscrite dans l'ensemble des « outils de gouvernance » dont dispose l'UE, la structure qui lui est consacrée fait partie des administrations « d'accompagnement et de support » et notamment de celle qui définit la politique de communication.** Pour cette raison, notre argumentation se concentre **principalement sur la Commission européenne** car c'est elle qui, par son rôle « historique » de « voix » de la construction européenne³, a été légitimée par les autres institutions pour mettre en place et gérer un système régulier d'analyse de l'opinion publique. **Si, dès le départ, le Parlement européen a soutenu activement la Commission dans ce rôle, aujourd'hui, les enquêtes d'opinion ne sont plus matière quasi-exclusive de cette dernière, mais commencent à rentrer dans l'intérêt direct du Parlement, qui y consacre des ressources propres**, conséquence de l'évolution institutionnelle de l'UE.
- 3. La création de l'Eurobaromètre a muni les institutions communautaires, mais aussi plus généralement la sphère publique, d'un instrument efficace d'investigation.** L'objectif ambitieux de ses créateurs peut

³. Nous pensons ici au Service du porte-parole et aux journalistes accrédités au Berlaymont.

être considéré comme partiellement accompli car la publication régulière des sondages Eurobaromètre a sûrement contribué à donner vie à « l'idée » qu'une opinion européenne existe. L'opinion des Européens est désormais prise en compte par les leaders d'opinions qui ont à leur disposition une vaste base de données capable d'en dessiner la géographie. Malgré le manque d'intérêt plus ou moins diffus des acteurs nationaux pour « Bruxelles », **l'institutionnalisation de l'Eurobaromètre en source incontournable pour les milieux intellectuels et les agents politiques communautaires en impose l'analyse.**

4. L'Eurobaromètre demeure une base de données fabriquée avec le support méthodologique et intellectuel de chercheurs en sciences sociales, mais également un instrument pensé et utilisé par une institution politique. La conséquence de cette « hybridation » réside dans le fait que **l'attachement du « politique » à l'Eurobaromètre ne se traduit pas automatiquement dans un contrôle total de l'instrument, mais plutôt dans une pression discrète qui se manifeste par son intériorisation des priorités politiques de l'UE.**